



# « AU BOUT DU RÊVE »

## 20ème FESTIVAL DU FILM D'AVENTURE DE LA REUNION

### du 17 au 31 Mai 2024

## Règlement

### Article 1 : dates

L'Association « Au Bout du Rêve » organise le 20ème Festival du Film d'Aventure de La Réunion qui se déroulera du 17 au 31 Mai 2024.

- **Mardi 14 Mai 2024 : Le Before du Festival à Lespas Culturel Leconte Delisle**
- **Vendredi 17 et Samedi 18 Mai 2024 : Soirées de projection sur la plage du Cap Homard, écran géant, dans le sable, sous les étoiles !**
- **Mercredi 22, Jeudi 23 et Vendredi 24 Mai : Soirées de projection au TEAT Champ Fleuri de Saint Denis**
- **Mercredi 29, Jeudi 30 et Vendredi 31 Mai : Soirée de projection au Théâtre Luc Donat au Tampon**

La compétition est ouverte tant aux cinéastes professionnels qu'aux cinéastes amateurs.

### Article 2 : thème

Les films **documentaires** présentés peuvent traiter de tout sujet ayant trait à la notion d'aventure, qu'elle soit sportive ou humaine. La durée du film devra se situer entre 30 mins et 1h30. Les films déjà diffusés à la télévision réunionnaise ne seront pas acceptés. Les films produits avant 2022 ne seront pas acceptés.

### Article 3 : inscription des films

**Les films soumis à la sélection devront parvenir au plus tard le 31/01/2024 sur le bulletin d'inscription sur le site [auboutdureve.com](http://auboutdureve.com)**

Les films reçus seront soumis à un comité de sélection.

### Article 4 : films sélectionnés

Les films sélectionnés en compétition seront projetés lors de deux séances publiques : 1 au théâtre du Tampon (600 places) et une au Théâtre de St Denis (850 places). Avec l'autorisation du producteur, une séance supplémentaire pourra avoir lieu pour les scolaires.

3 films seront programmés hors compétition pour la soirée d'ouverture du festival sur la plage de Cap Homard à St Gilles. Estimation de fréquentation : 7 000 personnes. Ces films pourront également être programmés pour une soirée de projection dans le Cirque de Mafate.

Les producteurs des films sélectionnés devront fournir dès l'avis de sélection :

- **au minimum 3 photos (300 dpi)** illustratives du film et accompagnées du copyright correspondant. La publication de ces photos sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins exclusifs du festival (tous lieux, supports de diffusion, réseaux sociaux liés à la diffusion, à la communication et à la promotion du Festival)

- **le teaser.**

**Le support de projection** devra parvenir au plus tard 1 mois avant le début du festival, soit le **17 avril 2024 au plus tard** au format **HD codec H264 (1920 x 1080) - débit >= 15 mb/s** sur clé USB, DD ou par téléchargement.

Adresse mail : [direction@auboutdureve.com](mailto:direction@auboutdureve.com)

### **Article 5 : droits**

La personne procédant à l'inscription du film auprès du Festival qu'il soit producteur, réalisateur, aventurier ou autre, garantit le Festival qu'il est titulaire de l'ensemble des droits permettant la diffusion du film dans le cadre du festival. Il garantit également le festival de toute instance ou action qui pourrait être entamée à l'encontre du festival par un tiers prétendant disposer de droits au sens du code de la propriété littéraire et des conséquences pécuniaires éventuelles des dites instances et actions.

### **Article 6 : Prix du public**

Les films sélectionnés en compétition concourent pour le « **Prix du Public** » d'une valeur de **700 €** destiné au réalisateur du film.

### **Article 7 : Prix des collégiens**

Les films sélectionnés en compétition concourent également pour le « **Prix des collégiens** » attribué par plusieurs classes de 3<sup>ème</sup> du Collège de la Pointe des Châteaux à Saint Leu.

### **Article 8 : invitations**

Le festival se réserve le droit d'inviter à La Réunion les aventuriers des films. Ceux-ci seront invités à répondre aux questions du public à l'issue de la projection de leur film.

### **Article 9 : engagement**

L'inscription des films implique l'acceptation de toutes les conditions établies par ce règlement.